

---

Résumé de l'adresse de la société populaire, de l'administration, du district, de la municipalité de la commune de Sancerre, lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Résumé de l'adresse de la société populaire, de l'administration, du district, de la municipalité de la commune de Sancerre, lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 276;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1995\\_num\\_99\\_1\\_17835\\_t1\\_0276\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17835_t1_0276_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

ennemis du repos des départements, auront entraîné son zèle.

L'Ardèche en contre révolution!

Quel pays au contraire aima plus la révolution et fut mieux placé pour l'aimer? Quel département la plus fidèlement servie? Nous avons dissipé l'attroupement de Jalès, et vous venez, législateurs, de donner de justes éloges aux administrateurs, aux gardes nationales, aux habitans du district de Tanargues, qui s'empressèrent, il y a quelques jours, à poursuivre et à arrêter quelques moteurs impuissans de cette impuissante confédération. Votre décret a déjà réfuté l'imputation dont nous nous plaignons.

Toutes nos armées sont grossies de soldats de l'Ardèche.

Huit bataillons organisés sur un sol aride qui demandait les travaux continus de ses infatigables cultivateurs, ont combattu à Mayence, dans la Vendée, à Toulon, en Piémont, aux Pyrénées.

Des levées volontaires ont toujours prévenu les réquisitions de la loi. Celles ci se sont exécutées sans aucun empêchement, avec cette joie même qui caractérise le militaire français.

Des enfans, au dessous de l'âge légal, sont accourus de tous les cantons du département, offrir les prémices de leurs forces à la patrie et essayer leur courage sous les drapeaux qui conduisaient leurs frères à la victoire.

Les communes, les sociétés populaires ont ouvert et rempli des souscriptions pour la levée et l'équipement des défenseurs de la république.

Des pères entretiennent leurs enfans à leurs frais dans nos armées.

Toutes les réquisitions relatives aux convois et approvisionnements militaires ont été exécutées aussitôt que faites; et notre ponctualité a reçu les éloges de tous les administrateurs.

Les malveillans avaient en vain compté sur la possibilité de quelques mouvemens occasionnés par le choc des opinions religieuses; l'éclair n'a pas été plus prompt, et plus actif que la destruction du fanatisme.

Le gouvernement révolutionnaire y suit le mouvement rapide et régulier qu'il a reçu de vous.

Les lois sont offertes à la vénération du peuple dans nos sociétés populaires et dans nos assemblées décadaires; et elles sont aussitôt exécutées.

Le cri de guerre à tous les ennemis de l'état, interrompt seul la paix profonde qui règne dans chaque canton du département.

Les corps constitués marchent dans la voie de la révolution; s'il est dans leur sein quelque individu taché d'incivisme ou infecté du poison des factieux, une épuracion sage, indiquée par le peuple et faite par vos délégués, les écartera des affaires publiques.

A présent quels sont, représentans, ces patriotes opprimés dans le département de l'Ardèche? prenez garde que cette phrase insignifiante, à force d'être vague, cette formule usée, depuis qu'elle est délayée sans relache et sans choix d'une adresse dans l'autre, ne dé-

çèle plutôt l'envie et le besoin d'inculper, que le pouvoir de justifier l'inculpation. Le respect du à un représentant du peuple peut lui donner de la valeur, mais elle n'acquerra toute celle qu'elle peut avoir que lors qu'on aura nommé ces patriotes opprimés, leurs oppresseurs, le genre d'oppression et les faits qui la constituent.

Quant à ces ennemis du peuple mis en liberté et placés dans les fonctions publiques, il est de notre intérêt qu'ils soient désignés au peuple trompé; il les dénoncera aux délégués auxquels votre confiance a acquis la notre et que nous attendons avec une impatience égale aux vertus que vous leur avez connues.

Législateurs, il est temps de rendre une justice éclatante à un département qui vous est, vous fut et vous sera fidèle, ou de l'éclairer sur ses erreurs et sur l'astuce de ceux qui ont usurpé une confiance imméritée.

Le représentant Ingrand vous doit les lumières qu'il a acquises; invitez le à produire ces pièces authentiques dont il a parlé et à indiquer les sources où il les a puisées.

Cette intéressante discussion mettra enfin le département de l'Ardèche dans le jour réfléchi sur lui par le miroir de la vérité. Elle lui assignera sa véritable place dans le faisceau de la république. Soyez convaincus en attendant que vous n'avez pas de meilleur amis que nous. Vive la république. Vive la Convention nationale.

*Les membres du comité de correspondance, REYMOND, président et quatre autres signatures.*

## 27

**La société populaire, l'administration de district, la municipalité, le conseil-général de la commune, le comité de surveillance révolutionnaire et les tribunaux civils de Sancerre, félicitent la Convention des grandes mesures qu'elle a prises pour sauver et affermir la République. Le peuple, disent-ils, se repose sur vous du soin de faire triompher la liberté, et son espoir ne sera point trompé. Ils terminent ainsi : Nous ne reconnissons que la Convention une et indivisible; elle sera toujours le point unique de notre ralliement, comme seul centre du gouvernement révolutionnaire.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (48).**

[*La société populaire, l'administration de district, la municipalité, le conseil-général de la commune, le comité de surveillance révolutionnaire et les tribunaux civils de Sancerre, département du Cher, à la Convention nationale, du 11 vendémiaire an III*] (49)

(48) P.-V., XLVII, 259.

(49) C 321, pl. 1348, p. 14.